

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 2 (1893)
Heft: 46

Artikel: Procès-verbal de l'Assemblée générale de la Société Suisse des Hôteliers : réunie le 28 octobre 1893
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-522831>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnement:

Schweiz:
Fr. 5.— jährlich.
Fr. 3.— halbjährlich.
Ausland:
Unter Kreuzband
Fr. 7.50 (6 Mark) jährlich.
Deutschland,
Österreich und Italien:
Bei der Post abnommt:
Fr. 8.— (Mk. 4.—) jährlich.
Vereinsmitglieder
erhalten das Blatt gratis

Inserate:

20 Cts. per 1 spaltige Petit-
soile oder deren Raum.
Bei Wiederholungen
entsprechenden Rabatt.
Vereinsmitglieder
bezahlen die Hälfte.

Abonnements:

Pour la Suisse:
Fr. 5.— par an.
Fr. 3.— pour 6 mois.
Pour l'étranger:
Envoi sous bande:
Fr. 7.50 par an.
Pour l'Allemagne,
l'Autriche et l'Italie.
Abonnement postal:
Fr. 8.— par an.
Les sociétaires reçoivent
l'organe gratuitement.

Annonces:

20 cts. pour la petite ligne
ou son espace.
Rabais en cas de répétition
de la même annonce.
Les sociétaires
payent moitié prix.

Hôtel-Revue

2. Jahrgang

2^{me} ANNEE

Organ und Eigentum

des

Schweizer Hotelier-Vereins.

Organe et Propriété

de la

Société Suisse des Hôteliers.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 23, Basel.
Telegraph-Adresse: „Hôtelrevue Basel.“

TÉLÉPHONE No. 1573.

Rédaction et Expedition: Rue des Etoiles No. 23, Bâle.
Adresse télégraphique: „Hôtelrevue Bâle.“

Procès-verbal

de l'Assemblée générale de la Société Suisse des
Hôteliers, réunie le 28 Octobre 1893 dans la grande
salle de l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion.
2. Comptes annuels.
3. Election de deux commissaires vérificateurs.
4. Fixation du montant de la cotisation annuelle, ainsi que du budget de l'exercice 1893/94.
5. Communications relatives à l'Ecole professionnelle.
6. Question des jours de repos.
7. Pétition de la société suisse des voyageurs de commerce concernant l'abolition des pourboires.
8. Exposition nationale de Genève en 1896.
9. Désignation du lieu de la prochaine Assemblée générale.
10. Propositions individuelles.

A 10 h. ³/₄, M. le Président Dœpfner ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 57 sociétaires présents et donne lecture des télégrammes d'excuse de MM. Wegenstein (Neuhausen), Truttmann (Seelisberg) et Escher (Brigue).

Sont désignés comme scrutateurs MM. J. Boller (Hôtel Victoria, Zurich) et F. Kussler (Grand Hôtel des Salines, Bex).

Le Président consacre quelques paroles d'affectueux regrets aux membres décédés depuis la dernière Assemblée générale, MM. Théod. Brunner, Hôtel Baur au Lac à Zurich, Fréd. Betschen, Pension Visinand à Montreux, Ignace Guérolé, Hôtel de la Poste à Sierre et A. Heimberg, Hôtel du Rigi Vaudois à Glion. Les assistants se lèvent de leurs sièges en l'honneur des défunts.

Admissions dans la Société:

Section Lac Léman:

1. M. J. Schieb, Directeur du Grand Hôtel et de l'Hôtel des Alpes à Territet.

Section Oberland bernois:

2. M. Charles Illy, Kuranstalt Weissenstein.

Section Lac des Quatre-Cantons:

3. M. C. Borsinger, Kuranstalt Schoneck sur Beckenried.

No. 1 de l'ordre du jour. Le rapport de gestion, dont chaque membre a reçu un exemplaire avec l'avis de convocation et l'ordre du jour de l'Assemblée, ne donne lieu à aucune observation et est adopté sans discussion.

A titre de complément, M. Berner fournit quelques renseignements sur diverses questions relatives au Bureau central officiel et dont le rapport ne parle pas: vu le peu de succès obtenu jusqu'ici, on a renoncé à faire une réclame spéciale pour le placement d'employés dans le Midi; le prix des annonces dans l'„Hôtel-Revue“ a été abaissé; à la place du commis Jacob révoqué, qui avait lui-même remplacé le commis Weiss démissionnaire, on a engagé en la même qualité Mademoiselle Emma Mesmer de Muttentz; pour l'impression de l'„Hôtel-Revue“, on a passé un contrat avec l'imprimerie bâloise (Verlagsdruckerei), dont les services sont jusqu'ici fort satisfaisants; le Bureau a recueilli les dons en faveur du personnel d'hôtels sinistré lors de l'incendie de Grindelwald et en a envoyé le montant, fr. 635, au Comité de secours; il a de plus encaissé et livré les dons faits en faveur de l'Ecole professionnelle par les sociétaires qui voulaient s'exempter des félicitations de nouvelle-année.

Quant à l'activité du Bureau au point de vue de la publicité-réclame, M. Berner se réfère aux nombreux articles publiés à ce sujet dans l'„Hôtel-Revue“ et, pour plus de clarté, donne lecture du rapport de la Commission spéciale instituée pour l'étude de cette question. Il recommande très instamment aux socié-

taires d'utiliser les données recueillies par le Bureau et d'informer immédiatement celui-ci de toutes les irrégularités et escroqueries accomplies ou seulement tentées, comme p. ex. l'histoire des malles de Londres.

Le rapporteur termine en invitant les membres qui se rendraient à Bâle à visiter personnellement le Bureau; il prie aussi ses collègues de faire don des livres, brochures, etc. dont ils pourraient disposer en faveur de la création d'une bibliothèque spéciale dans le Bureau central officiel.

No. 2. L'exactitude du compte annuel, dont l'extrait figure dans le rapport de gestion, étant attestée par les commissaires-vérificateurs, le dit compte est approuvé sans discussion.

No. 3. M. E. Ritter ayant décliné par écrit une réélection, l'Assemblée nomme commissaires-vérificateurs pour l'exercice 1893/94 MM. C. Kracht (Hôtel Baur au Lac, Zurich) et Fr. Kussler (Grand Hôtel des Salines, Bex).

No. 4. Le budget de 1893/94 imprimé dans le rapport de gestion comporte les chiffres suivants:

Recettes: cotisations d'entrée . . .	fr. 100
cotisations annuelles de 17000 chambres à 50 cts. „	8500
intérêts des capitaux . . .	300
	fr. 8,900

Dépenses: subvention de la Société au Bureau central officiel . . .	fr. 5000
subvention à l'Ecole professionnelle . . .	4000
cotisation annuelle à l'Union suisse du commerce et de l'industrie . . .	200
direction, déplacements, secrétariat, ports . . .	1500
imprévu . . .	300
	10,500

Déficit probable fr. 2,100

Malgré ce mécompte à prévoir, l'Assemblée décide de maintenir pour le nouvel exercice la cotisation annuelle de 50 centimes par chambre de maîtres et approuve le budget ci-dessus, en quoi il demeure entendu qu'on s'appliquera l'année suivante à rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

No. 5. Le Président fait savoir que l'Ecole professionnelle s'est ouverte le 16 octobre avec 27 élèves et exprime le vœu qu'elle répondra aux espérances fondées sur elle. Il remercie chaleureusement de leurs nombreux travaux et démarches les deux Commissions pour la fondation et pour l'exploitation de l'Ecole (Berner, Tschumi, Wegenstein, Chessex, Raach, Spahlinger, Armleder), sans le louable dévouement desquelles la création de cette institution n'eût pas marché si rapidement.

M. Berner, Président de la Commission de fondation, rapporte sur l'activité de cette dernière pendant l'exercice écoulé; avec l'élaboration des statuts et du prospectus s'est terminé le mandat de la Commission.

M. Tschumi, Président de la Commission de surveillance pour l'exploitation de l'Ecole, rapporte sur son activité à partir de l'approbation des statuts et du prospectus. Aussitôt après la publication de celui-ci dans les journaux, la Commission a reçu chaque jour de nombreuses demandes verbales et écrites; les réponses à toutes ces questions sur l'Ecole ont pris beaucoup de temps; 142 exemplaires des statuts et du prospectus ont été expédiés; un grand nombre de parents et de tuteurs se figuraient à tort que l'institution pourrait transformer en un parfait hôtelier un jeune homme ne possédant aucune notion préalable en matière d'hôtels; il va sans dire qu'on a dissuadé ces personnes d'envoyer à l'Ecole professionnelle leur fils ou pupille, auquel il serait pré-

férable de faire faire tout d'abord un apprentissage pratique.

La Commission de surveillance a tenu séance pour la première fois le 22 avril 1893 et a élu vice-président M. Armleder, trésorier M. Raach et secrétaire M. John Muller; l'Assemblée générale de 1892 en avait déjà désigné le président en la personne de M. Tschumi. Peu après, la Commission réussit à passer un contrat avec M. Muller de l'Hôtel d'Angleterre quant aux locaux d'enseignement, à la pension et au logement des élèves, de même aussi à engager comme maître attiré de l'établissement, M. H. Brid de Lausanne, qui a obtenu la préférence sur environ 70 candidats. Avec son concours, on dressa ensuite le programme des cours et on détermina le matériel d'enseignement. A la date du 27 septembre, la Commission avait reçu 27 demandes définitives d'admission, 8 autres durent être repoussées faute de place suffisante pour loger les postulants. La Commission regrette presque d'avoir accepté la première année déjà 27 élèves, car il s'agit pour le moment d'une expérience à faire et le corps enseignant pourra moins se vouer à chaque élève pris isolément; il pourrait donc facilement arriver que les résultats de l'entreprise restent au-dessous de ce qu'on en attend.

M. Tschumi donne lecture des noms des élèves pour chacun desquels les bons de garantie ont été ponctuellement fournis.

Le 9 octobre, le régime de la maison et le règlement intérieur étaient fixés, les locaux meublés et les livres scolaires achetés; ces derniers sont vendus aux élèves au prix coûtant; à cette date, la Commission a inspecté les dortoirs et salles d'études. Les petits travaux de ménage, tels que les soins à donner aux ustensiles, matériel scolaire, le service de table, etc. sont exécutés par les élèves avec une rotation de 15 jours.

MM. Tschumi, Raach, Muller et Dreyfuss se sont réparti l'enseignement pratique: calligraphie, géographie, connaissance des marchandises, cave et cuisine, service en général, règles de morale et de bonne tenue, comptabilité et correspondance.

Le 17 octobre, jour de l'inauguration de l'Ecole, les élèves inscrits ont subi un examen superficiel qui a démontré que leur degré d'instruction oscille dans des limites fort étendues, ce qui n'est pas à l'avantage de l'institution; pour l'avenir il faudra donc prendre des dispositions de nature à fixer le degré d'instruction justifiant l'admission à l'Ecole. Dans ces conjonctures, et les organes dirigeants et enseignants devant encore se familiariser avec ce nouvel état des choses, les résultats du premier semestre ne peuvent pas être des plus favorables; néanmoins rien ne sera négligé pour atteindre le but proposé et assurer la prospérité future de l'institution.

Ce rapport est accueilli par les applaudissements unanimes de l'Assemblée et le Président en remercie spécialement encore M. Tschumi.

No. 6. Les sociétés d'employés avaient adressé à la dernière Assemblée générale une demande tendant à la réglementation uniforme des jours de repos. Dans le courant de l'année une commission de 7 membres a étudié à fond cette question et présenté un mémoire qui a été longuement débattu dans la séance qu'a tenue la veille le Conseil d'administration.

Il est parvenu également une adresse datée de Genève le 20 courant, du Comité Central de la Société pour l'observation du dimanche; ce document appuie les revendications des employés en ce sens que les heures de repos devraient aussi souvent que possible tomber sur le dimanche matin, afin que le personnel puisse assister au service divin.

La proposition du Conseil d'administration est conçue en ces termes: „Etant données la diversité des hôtels et la durée fréquemment très courte de la saison (6 à 8 semaines), la Société estime impossible d'établir une règle uniforme pour l'octroi

„de jours de repos au personnel d'hôtels et regrette par conséquent de ne pouvoir faire droit aux pétitions qui lui ont été présentées à ce sujet, cela d'autant moins que l'une d'elles demandait contre toutes les règles de la bienséance que ces heures de congé fussent étendues à la nuit et en dehors de la maison. Toutefois la Société admet et désire qu'à chaque employé attaché à un hôtel ouvert toute l'année, il soit accordé une après-midi libre tous les 15 jours au moins. Sur son désir, le personnel engagé à l'année pourra obtenir en lieu et place, au commencement ou à la fin de la saison, un congé prolongé en conséquence, pendant lequel son traitement continuera de courir.“

Après audition d'un rapport du Président, cette proposition est acceptée sans discussion.

No. 7. A plusieurs reprises, le Comité central de la société suisse des voyageurs de commerce a demandé, par voie de pétitions, la suppression des pourboires dans les hôtels des membres de la Société suisse des hôteliers et proposé pour l'exécution de cette mesure un certain nombre de dispositions réglementaires.

Avant d'aborder la question même, M. Lutz (Bâle), que le Comité avait prié de rapporter sur le sujet, fait observer que la façon dont la question, avant la discussion au sein de notre Société, a été intentionnellement lancée dans le public et dans la presse, aux fins de prédisposer l'opinion publique en sa faveur, a rencontré peu de sympathie auprès des hôteliers. Des 1839 hôtels de la Suisse, 258 sont tenus par des membres de notre Société; les voyageurs de commerce fréquentent environ 575 de ces 1839 établissements et sur ces 575, 73 appartiennent à des sociétaires; ainsi donc, il existe à peu près 500 hôtels fréquentés par des voyageurs de commerce, qui n'ont aucun contact avec la Société. Le ressort en première ligne de ce fait que, d'une manière générale, toute cette campagne n'a pas l'importance qu'on lui attribue. Si les voyageurs de commerce décident de ne plus donner de pourboires et de ne pas s'opposer à ce que ceux-ci soient remplacés par des prix plus élevés sur les notes d'hôtels, la question du pourboire est résolue en ce qui les concerne. Il est parfaitement évident que le pourboire ne peut être aboli sans être compensé par un relèvement des prix, équivalent nécessaire de l'augmentation de salaire à payer aux employés; mais il est pareillement clair que, toute désirable qu'elle puisse être en principe, un petit groupe d'hôtels ne saurait songer à introduire de lui-même et unilatéralement une réforme qui modifierait si profondément les bases de chaque établissement. M. Lutz conclut en recommandant l'acceptation de la proposition arrêtée par le Conseil d'administration dans sa séance de la veille.

Le Président donne lecture de cette proposition qui est le résultat d'une discussion de la question sous toutes ses faces et qui a la teneur suivante:

„La Société Suisse des Hôteliers n'est pas à même d'entrer en matière sur les propositions de la Société suisse des Voyageurs de commerce quant à l'abolition des pourboires; lors même qu'elle le voudrait, elle ne posséderait pas les compétences pour contracter, par la force d'une résolution de majorité, un engagement qui entraînerait une transformation si profonde du régime d'exploitation de l'établissement de chaque sociétaire. La suppression du pourboire, telle qu'elle est proposée par la Société suisse des Voyageurs de commerce, doit en conséquence être abandonnée pour le moment à l'initiative de certains groupes d'intéressés. Pour la Société Suisse des Hôteliers, la solution d'une manière générale de la question du pourboire ne rentre pas actuellement dans le domaine du possible; toutefois la Société continuera à s'intéresser comme par le passé à la solution pratique de la question.“

Le Président ayant demandé très spécialement si quelqu'un des assistants voulait formuler un avis contraire, et personne n'ayant pris la parole, la proposition est adoptée.

No. 8. Relativement à l'Exposition nationale projetée à Genève pour 1896, le Président rapporte qu'en décembre 1892 le Département fédéral de l'industrie et de l'agriculture avait invité notre Société à prendre part à une conférence ayant pour but de poser les bases du projet; le Comité, estimant que l'industrie hôtelière ne pouvait se tenir à l'écart d'une entreprise semblable, répondit à une invitation du Comité genevois pour l'institution d'une grande commission nationale en désignant comme délégués MM. Ami Chessex (Territet), Henry Spahlinger et A. R. Armleder (Genève).

Le Président donne ensuite lecture d'une communication de M. Wegenstein, qui déclare que c'est pour la Société un devoir d'honneur de participer à cette exposition, en vue de laquelle la Société aurait à accorder un crédit égal à celui voté jadis pour l'exposition de Zurich; notre exposition devrait tenir compte des intérêts généraux de la profession; pareillement à ce qui s'était fait en 1883, elle comprendrait aussi des données statistiques et des représentations graphiques du régime des hôtels et de la circulation, propres à bien mettre en relief l'importance économique de ces facteurs. En outre il se justifierait de demander un subside fédéral.

M. de Gredig fils (Pontresina) a écrit également pour se prononcer en faveur d'une participation à l'exposition.

Le Président émet encore l'avis qu'en cas de participation de la Société, il ne faudrait pas s'en tenir rigoureusement au cadre de l'exposition de Zurich, mais faire quelque chose de mieux; il donne ensuite la parole à M. Chessex, désigné comme rapporteur.

Les collègues genevois ont tenu le 5 octobre une longue séance aux fins d'étudier la forme à donner à l'exposition hôtelière; la discussion une fois close, deux projets se trouvaient en présence: le premier, préconisé par 4 membres, consiste en une exposition analogue à celle de Zurich, mais complétée en ce sens que tous les locaux servant à l'exploitation d'un hôtel, cuisine, garde-manger, cave, bouteiller, chambre aux provisions, lingerie, buanderie, offices, cuisine de café, salle à manger, salons, bureau, chambre à coucher, chambre de bains, etc., devraient être installés et aménagés avec les derniers perfectionnements. Le second projet, appuyé par 8 membres, est semblable au premier, avec cette adjonction toutefois que les dits locaux seraient exploités comme restaurant modèle. Dans les deux cas, il faudrait trouver un bâtiment ad hoc bien placé ou construire un grand chalet pouvant contenir tous les locaux nécessaires. Mais avant de s'engager sur les détails, il importe que l'Assemblée générale se prononce d'abord en principe et décide ensuite auquel des deux programmes elle donne la préférence.

Le Président signale les difficultés inhérentes à une exposition avec exploitation, car il faudrait que tout y fût distingué et excellent. Le crédit voté pour l'exposition de Zurich se montait à fr. 6000, les dépenses réelles de la Société se sont élevées à fr. 5668, mais plusieurs membres qui exposaient des appartements pour leur propre compte, ont eu à supporter des frais très considérables.

M. Armleder est pour l'arrangement d'une „exposition vivante“, c'est-à-dire avec exploitation, mais croit qu'il faudra une subvention plus forte que pour Zurich.

M. Spahlinger est d'avis d'exploiter une chambre à boire (Weinstube) qui serait complétée par une annexe où l'on placerait les exposés statistiques et graphiques de l'industrie hôtelière.

Complétant les avis émis par les deux préopinants, M. Chessex déclare que si le projet d'„exposition vivante“ est adopté, on se propose de ne débiter, dans les locaux mis à la disposition de la Société, que des produits nationaux, tout au moins autant que ce sera possible; dans la „Weinstube“ p. ex. on ne vendrait que des vins suisses et l'on pourrait de cette façon couvrir en partie les frais assez notables de l'exposition. Pour le cas où l'on réussirait à trouver les personnes aptes à diriger un restaurant modèle, l'orateur pencherait pour l'installation non pas seulement d'une „Weinstube“, mais d'un restaurant complet.

M. Lutz rappelle les débats qui eurent lieu jadis sur la participation à l'exposition de Paris ainsi que le projet de chalet avec restaurant dirigé par M. Chessex, qui eut été d'un rendement fort avantageux, si la situation politique, à cette époque assez incertaine, n'en eût empêché la réalisation. Il a par conséquent toute confiance dans les idées de M. Chessex et des collègues genevois et donnerait la préférence à une „exposition vivante“ telle qu'elle vient d'être définie, d'autant que ce serait le meilleur moyen de faire connaître et de faire valoir les produits de notre sol qui, certes, peuvent rivaliser avec ceux d'autres pays; on pourrait aisément réunir les ressources nécessaires au moyen de bons de garantie.

M. de Grisogono (St-Maurice) croit que la caisse de la Société n'est pas en mesure de subvenir à des dépenses telles que l'exige l'exposition projetée; c'est pourquoi il propose de nommer une commission spéciale qui aurait à étudier les voies et moyens de trouver les capitaux nécessaires sans mettre trop fortement à contribution la fortune sociale.

Le Président fait observer que cette commission d'exposition existe déjà et qu'au besoin elle peut se compléter pour l'examen de cette question; résumant les débats, il conclut par la proposition „d'organiser une „exposition vivante“ soit sous la forme d'une „Weinstube“, soit, s'il est possible de trouver les organes aptes à le diriger, sous la forme d'un restaurant modèle, auquel cas on devra s'appliquer à faire valoir les produits nationaux, comme aussi à sauvegarder et favoriser les intérêts généraux de la profession.“

Il propose en outre „de voter un crédit provisoire de fr. 6000 et de charger la commission déjà instituée de prendre les mesures nécessaires pour mener à bonne fin cette entreprise de la Société.“

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

No. 9. Comme lieu de réunion de la prochaine Assemblée générale on a proposé dans le sein de la Société: Interlaken, Olten et Berne; il est décidé de désigner Berne ou Interlaken.

No. 10. Le Président donne connaissance des résolutions prises par le Conseil d'administration:

- a) un formulaire de contrat d'engagement arrêté dans la séance du Conseil d'administration, sera imprimé et mis, au prix coûtant, à la disposition des membres de la Société, comme cela s'est pratiqué pour les formulaires de certificats;
- b) la première édition des formulaires de certificats étant épuisée, il en sera imprimé une seconde;

c) la liste des membres sera imprimée chaque année et envoyée à chaque sociétaire; le prochain tirage aura lieu vers la fin de l'année;

d) le projet d'un „Guide de la Suisse“ présenté par l'„Office des Etrangers“ de Neuchâtel, projet dont l'exécution pratique avait été d'emblée qualifiée de difficile, a déjà été traité par l'association suisse des bureaux d'étrangers qui liquidera également cette question.

MM. Berner et Tschumy parlent de l'occupation qu'il y aurait lieu de procurer au maître attiré de l'Ecole professionnelle, M. Briod, pendant les mois d'été durant lesquels l'institution est fermée et recommandent à leurs collègues de l'employer comme secrétaire d'hôtel.

M. Lang (Zurich) formule une réclamation contre l'administration des postes qui déclare les hôteliers responsables des envois de valeur que la poste distribue pour les voyageurs aux bureaux d'hôtels; il prie qu'on fasse des démarches pour dégager les hôteliers de cette responsabilité.

M. Lutz appuie cette réclamation et fait savoir qu'il s'est déjà plaint à ce sujet auprès de l'administration des postes, mais sans succès.

Il est décidé de charger le comité de transmettre, avec motifs à l'appui, cette réclamation à l'Administration des postes.

Après avoir remercié de leur infatigable activité les membres de commissions et les rapporteurs, le Président lève la séance à 1 heure et un quart.



In La Chaux-de-Fonds soll eine Filiale des Verkehrsvereins in Neuenburg errichtet werden.

Lugano. † Dr. Pasta, Besitzer des Hotels und der Bergbahn Monte Generosa, ist am 5. dies einem Schlaganfall erlegen.

Italien. Die mitteleuropäische Zeit ist mit dem 1. November in Italien eingeführt worden, indem die öffentlichen Uhren um 10 Minuten vorgerückt wurden.

Basel. Laut den Zusammenstellungen des Polizeidepartements haben während des verlassenen Monats Oktober in den Gasthöfen Basels 12.325 Fremde genächtigt (Oktober 1892: 10,483).

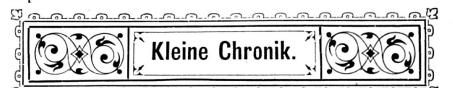
Paris. Der Unterausschuss für die Pariser Ausstellung von 1900 hat sich für das Marsfeld entschieden. Es ist fast sicher, dass der grosse Ausschuss dem Beschlusse beipflichtet.

Waadt. In Lausanne zirkuliert gegenwärtig eine Unterschriftenliste gegen die Einführung der mitteleuropäischen Zeit. Die Liste soll bei genügender Anzahl von Unterschriften dem Bundesrate vorgelegt werden.

Luzern. Ingenieur Imfeld und der bekannte Landschaftsmaler Weber sind von der Verkehrskommission vom Vierwaldstättersee mit der Herstellung eines Panoramas mit kombiniertem Alpenzeiger betraut worden.

Waadt. Die Lausanner „Tribüne“ meldet, ein Konsortium von Bankiers, Architekten, Ingenieuren und Unternehmern studiere lebhaft das Projekt einer Brücke, die in Lausanne den Platz Montbenon mit dem Chauderon-Platz verbinden sollte. Es sei Aussicht vorhanden, dass das Projekt zur Ausführung gelange.

Zurich. Nous lisons dans le „Journal de Cafetiers“, Genève: Le Comité de l'exposition industrielle a réservé à l'Association des hôteliers de Zurich l'aile sud-ouest du bâtiment de l'Exposition. La superficie en est de 730 mètres carrés. Une salle de dégustation pour les vins du pays sera jointe à l'exposition des hôteliers, en même qu'un débit des bières exposées.



Genf. Hotel und Pension Bel-Air ist aus dem Besitze des Herrn H. Goldstand Fils in denjenigen des Herrn Ch. Roth übergegangen.

Appenzel. Das Gasthaus auf dem Sintis ist von dem bisherigen Pächter, Herrn Dörig, um die Summe von 78,000 Fr. käuflich erworben worden.

Luzern. Die Aktiengesellschaft Schimberg-Bad mit Sitz in Luzern ist, laut „Handelsamtsbl.“, infolge Konkurs von Amtswegen gelöscht worden.

Chaux-de-Fonds. Herr O. Défago, früherer Besitzer der Pension Ketterer in Clarens und derzeitiger Direktor des Hotel Belmont in Montreux, lässt in Chaux-de-Fonds unter dem Namen „Grand Hotel Central“ ein stattliches Hotel errichten. Eröffnung Saison 1894.

Davos-Platz. Amtliche Fremdenstatistik. In Davos anwesende Kurgäste vom 21. bis 27. Oktober: Deutsche 421, Engländer 353, Schweizer 126, Holländer 68, Franzosen und Belgier 9, Amerikaner 25, Russen 44, Diverse 65. Summa 1196. Davon waren Passanten 62.

Nizza. Das neue prächtige Riviera-Hotel auf Cimiez wird am 1. Dezember eröffnet. Erbaut wurde es von einer Nizzaer Bank, die es an die Compagnie internationale des Wagons-Lits verkaufte. Die Nizzaer Compagnie de Gaz kaufte das Théâtre français und baut an dessen Stelle die Elektrizitätswerke. Vom 1. Januar ab soll alles elektrisch erleuchtet werden. — Der Neue Garten, welcher an die Stelle des sogenannten Pavillons gekommen ist, wird zu Weihnachten dem Verkehr übergeben werden. — Die ganze Promenade du Midi am Meere entlang ist jetzt 4 Meter breit cementiert; ebenso ist auch die neue Kanalisation vollendet, berichtet man der „Hotel-Revue“ in Leipzig.

Hiezu eine Beilage. — Ci-joint un supplément.